

Code de conduite des fournisseurs

Conformément à sa déclaration de mission, ses principes directeurs et sa politique de développement durable, VANDEMOORTELE/VANDEMOORTELE TRANSPORT SOLUTIONS s'engage à agir de manière responsable sur les questions éthiques, sociales et environnementales. Le présent code de conduite résume les exigences que VANDEMOORTELE/ VANDEMOORTELE TRANSPORT SOLUTIONS respecte et que VANDEMOORTELE/ VANDEMOORTELE TRANSPORT SOLUTIONS demande à ses fournisseurs de respecter. Ces exigences sont conformes aux 10 principes du Pacte mondial de l'ONU.

L'activité est opérée en toute légalité et avec intégrité

Toutes les formes de corruption, telles que les pots-de-vin, l'extorsion, la fraude et les pratiques commerciales restrictives et déloyales sont formellement interdites.

L'environnement de travail et les conditions sociales respectent le cadre international

Le fournisseur doit promouvoir et respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme et traiter ses salariés de manière juste, équitable et respectueuse.

Tous les travailleurs sont libres de constituer des syndicats

Tous les travailleurs sont libres d'exercer leur droit de constituer et/ou de rejoindre des syndicats ou de s'abstenir et de négocier collectivement.

Le travail est réalisé sur la base du volontariat

- Aucune forme de travail forcé ou obligatoire n'est autorisée.
- Tous les travailleurs ont l'âge légal
- Le travail des enfants n'est pas accepté. L'âge limite établi par la loi de chaque pays doit être respecté et, indépendamment de législation nationale, les enfants de moins de 14 ans ne peuvent pas être embauchés. Le fournisseur n'emploiera pas de travailleurs de moins de 18 ans à des postes susceptibles de présenter un risque ou un danger pour leur santé ou leur sécurité.
- Les horaires de travail de tous les travailleurs sont raisonnables
- Les horaires de travail doivent respecter la législation nationale et les contrats avec les syndicats.
- Tous les travailleurs reçoivent un salaire équitable
- Les salaires, avantages et heures supplémentaires doivent au minimum respecter la législation nationale et les contrats. Le salaire des salariés est payé avec régularité.
- Tous les travailleurs sont traités de manière équitable, avec respect et dignité
- Aucun travailleur ne subira d'abus physique, verbal ou psychologique, ni autre forme d'intimidation. Aucune discrimination professionnelle ne sera tolérée, qu'il s'agisse d'embauche, de rémunération, d'avancement, de discipline, de fin de contrat ou de départ à la retraite. La discrimination sur la base de l'appartenance à un groupe ethnique, de la couleur, du sexe, des convictions politiques ou religieuses, de l'appartenance à un syndicat ou un environnement social donné, ou toute autre situation est interdite.
- La santé et la sécurité du travailleur sont garanties
- Les normes en matière de santé, de sécurité et de lieu de travail doivent respecter l'ensemble des lois locales et des réglementations de sécurité. Les risques d'accidents et de blessures dans le cadre professionnel doivent être prévenus.
- L'activité est opérée de manière à réduire son impact environnemental
- Le fournisseur respecte les lois nationales et adopte une approche préventive dans ses opérations. Vandemoortele s'attend à ce que ses fournisseurs s'emploient activement à réduire leurs rejets d'émissions dans l'air, au sol et dans l'eau, et à utiliser plus efficacement les ressources naturelles.

Déclaration du fournisseur

Le fournisseur ci-dessous a lu le Code de conduite et comprend que sa collaboration avec VANDEMOORTELE TRANSPORT SOLUTIONS repose sur un strict respect de ce Code. VANDEMOORTELE TRANSPORT SOLUTIONS se réserve le droit de procéder à des inspections pour garantir l'application du Code de conduite. Ces inspections peuvent être réalisées par un tiers indépendant et intervenir sans préavis. Si le fournisseur manque à respecter les conditions du Code de conduite et si des améliorations ne sont pas apportées dans les délais convenus, VANDEMOORTELE TRANSPORT SOLUTIONS peut mettre fin à la collaboration avec le fournisseur.

VANDEMOORTELE
TRANSPORT SOLUTIONS

LOGISTICS SERVICES PROVIDER

Mrs. I. Sermon
Daily Management

M./Mme.....[nom]
.....[fonction]